

Le m^{ercredi} ap^rès-midi des lycéens ☺

Avec l'autorisation des parents et suivant le comportement



Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain

Site de NANTUA

REGLEMENT DE L'INTERNAL

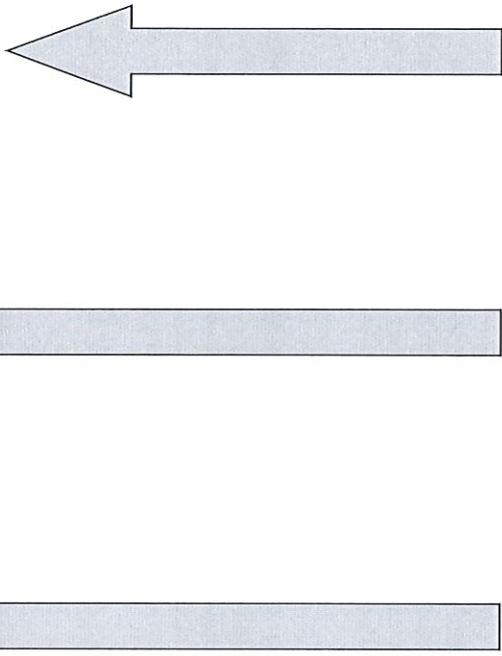
Année Scolaire
2020 – 2021



Possibilité de participer
aux activités proposées par la surveillante
animatrice

Possibilité de sortir
l'après-midi jusqu'à 15h,
17h ou 18h

Possibilité de rentrer à la
maison jusqu'au jeudi matin



Règles de vie

Les internes sont sous la responsabilité de l'Etablissement dès leur arrivée au lycée et jusqu'à l'heure de leur départ.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant si celui-ci est malade ou si une personne de l'encadrement le demande.

↳ Toute absence devra être impérativement signalée par écrit avant 10h (mail ou sms)

Horaires

Entre 6h30 – 6h45 : Réveil des Internes par la Maîtresse d'Internat.
7h00 : Les Internes quittent leur chambre.

7h00 - 7h30 : Petit-déjeuner au self.

7h30 – 7h50 : Retour à l'internat pour se brosser les dents et restitution des téléphones après contrôle des chambres par la maîtresse d'internat. Fermeture de l'internat.

7h40 : sortie possible si autorisation sinon **7h50**.

18h – 19h : Etude obligatoire sauf le mercredi où les internes sont en autonomie.

19h – 19h30 : Dîner au self.

19h30 – 21h30 : Temps libre.

22h : Extinction des feux et récupération de tous les téléphones.

Les téléphones seront remis à la Maîtresse d'Internat de 18h à 19h30 et de 22h à 7h30.

Régime des sorties

L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable des éventuels problèmes survenus lors des sorties autorisées par les parents.

➤ Après le petit-déjeuner, les internes (sauf les 3^{ème}) sont autorisés à sortir sur autorisation du responsable légal.

➤ Les internes peuvent sortir le mercredi après-midi ou après les cours à condition d'avoir une autorisation écrite du responsable légal.

➤ Pour connaître l'effectif du mercredi après-midi un pointage sera effectué chaque lundi soir. Afin de ne pas perturber les activités du mercredi, les élèves sortis ont la possibilité de regagner l'internat seulement à 15h, 17h ou 18h (horaire d'ouverture du portail).

➤ Certains soirs, la Maîtresse d'Internat peut être amenée à sortir avec les élèves dans Nantua : cinéma, animations et spectacles au centre culturel, promenade au bord du lac.

➤ Aucune visite de personnes étrangères à l'Etablissement n'est autorisée hormis des responsables légaux.

Santé

∅ Tout médicament doit être remis avec l'ordonnance à la Maîtresse d'Internat.

∅ Aucun régime alimentaire ne peut être demandé sauf PAI.

∅ Nous rappelons qu'il est absolument interdit de fumer (vapoteuse comprise) dans l'enceinte de l'Etablissement (cour, locaux y compris l'internat)

Hyggiène

Pour le respect de la vie en collectivité, l'hygiène corporelle est de rigueur. Une douche journalière, un brossage des dents quotidien, des cheveux peignés, des vêtements propres sont obligatoires.

En cas de poux, un traitement est exigé sinon une éviction immédiate de l'internat sera prononcée.

Tenue des chambres

∅ Un état des lieux sera effectué à la rentrée dès le 1^{er} soir.

∅ Chaque interne doit veiller à ce que sa chambre soit propre et rangée et son lit fait chaque matin.

∅ Toute dégradation devra être signalée.

∅ Les tisanes et autres boissons, ainsi que les confiseries devront être consommées en salle détente et non dans les chambres.

∅ Les produits de toilette devront être rangés dans les placards (à fermer à clé).

∅ A chaque départ en stage ou petites vacances scolaires, les internes pourront laisser leur cours et leur trousse de toilette dans un placard commun à la chambre. La Maîtresse d'Internat désignera ce placard à l'avance.

Remarques

Le règlement intérieur de l'Etablissement s'applique intégralement à l'internat et le non respect de ses règles de vie sera sanctionné.

Une cohabitation harmonieuse ainsi que le respect mutuel entre les élèves et les membres du personnel sont de rigueur dans l'intérêt de tous.

Une Charte de bonne conduite en collectivité sera rédigée par les internes et la maîtresse d'internat.
L'Internat est joignable entre 17h et 21h ☎ : 04 74 75 98 58 & Mail : internat@lppro1.com

Informations

• Le lundi et vendredi, les valises sont entreposées sous l'escalier dans le Hall du lycée. Le lundi matin, les Internes ont la possibilité de poser leur valise à 10h dans l'entrée de l'Internat et de rejoindre leur chambre pour récupérer leurs affaires.

• Etude obligatoire à son bureau à l'internat un soir par semaine (silence obligatoire, pas de radio, pas de portable...) et trois soirs en salle d'étude de 18h à 19h.

MATERIEL OBLIGATOIREMENT A FOURNIR POUR LES ELEVES INTERNES

- une housse de couette + une couette
- un drap housse + une alèze
- une taie d'oreiller + un oreiller
- un réveil
- une paire de pantoufles
- nécessaire de toilette (serviette, produits, trousse de toilette, dentifrice...)
- un sac à linge sale
- deux cadenas
- des cintres

A chaque retour de vacances, le trousseau doit être complet. En cas de non-respect les parents devront rapporter le matériel manquant.

L'Inscription à l'internat est soumise à un engagement pour toute l'année scolaire (aucun changement ne sera accepté sauf cas particulier validé par la Direction)